

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 DECEMBRE 2023

Liste des délibérations

Membres présents : DELOFFRE Dominique - DAMIANS Norbert – JOBEZ Jean-Claude – LAZZARO Olivier – LAFON Patrick – BOUFFLERS Myriam – MOREL Jean-Baptiste – FOURNET Alain – NICOU Olivier

Membres excusés : PERRET Cécile - LAGADEC Christelle - APAYDIN Kadir - RAÏ Emilie

Membres excusés ayant donné pouvoir : BROUSSE Hélène (pouvoir à DELOFFRE Dominique)

Décision modificative n°2 – Charges de personnel

Délibération n°2023-30 – Approuvée

Monsieur le Maire explique que suite à la réalisation du budget primitif 2023, il convient de procéder à des transferts de crédits sur le budget principal 2023 afin de verser aux agents de la commune, au titre de la paie du mois de décembre 2023, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, dont l'attribution a été votée par délibération 2023/29 en date du 13 novembre 2023. Ce virement permettra également de couvrir au chapitre les récents besoins en remplacement en raison d'absences du personnel titulaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ADOPTE la décision modificative N°2 du budget principal de la commune comme suit :

| Chapitre | Article | Libellées | DEPENSES |
|----------|---------|-----------------------------------|-------------|
| 65 | 65568 | Autres contributions obligatoires | -5 000.00 € |
| 012 | 6411 | Personnel titulaire | 5 000.00 € |
| Total | | | 0.00 € |

Modification de la date de mise en œuvre de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Délibération n°2023-31 - Approuvée

Le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante les dispositions en vertu desquelles certaines décisions relatives à la fiscalité directe locale doivent être adoptées le 30 septembre au plus tard pour une mise en œuvre au 1er Janvier de l'année suivante.

Le Maire propose donc de modifier la délibération n°2023-23 en date du 02 octobre 2023 relative à l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et votée à la majorité des suffrages exprimés, pour une application au 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation à compter du 1^{er} janvier 2025 et autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place et la réalisation de cette opération.

Recrutement et mode de rémunération d'agents recenseurs

Délibération n°2023-32 - Approuvée

Le Maire informe le conseil municipal que le recensement INSEE de la population se déroulera sur la commune du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 17 février 2024, inclus.

Il rappelle la nécessité de désigner deux agents recenseurs pour le bon déroulement des opérations sur le village.

Un agent communal sera désigné par arrêté municipal et rémunéré en heures complémentaires.

Par ailleurs, il est nécessaire de créer un emploi d'agent recenseur pour le recrutement d'une personne extérieure à la collectivité. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la **désignation d'un agent communal titulaire en qualité d'agent recenseur, rémunéré en heures complémentaires, approuve la création d'un second poste d'agent recenseur pour le recrutement d'un vacataire, approuve le mode de rémunération suivant, pour l'agent recenseur vacataire :**

- 1.20 € brut par feuille de logement remplie
- 1.80 € brut par bulletin individuel rempli
- 20.00 € brut pour chaque séance de formation

Et autorise M. le Maire à prendre les arrêtés de nomination des agents recenseurs et à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.



Questions diverses

Réseaux secs

Les derniers travaux sur les réseaux secs du Haut Village, et plus particulièrement sur le réseau cuivre, sont à l'arrêt. Orange rencontre des difficultés d'approvisionnement en câbles cuivre. Dès que ces derniers auront pu être installés alors le retrait des câbles aériens et des poteaux pourra être réalisé.

Il est rappelé qu'à partir de l'année 2026, plus aucun opérateur ne pourra proposer à ses clients une offre de connexion XDSL (ADSL, SDSL, VDSL) ou un abonnement téléphonique utilisant le réseau cuivre. En 2030, les offres sur technologie cuivre n'existeront plus en France. Aussi, la collectivité va essayer, en collaboration avec Orange, d'identifier les logements ne faisant pas encore usage de la fibre optique afin d'accompagner les usagers dans cette transition.

SIERA

Les représentants de la municipalité font un retour des points évoqués lors du dernier conseil syndical du Siera.

Réunion publique 13 janvier 2024

Prochainement les élus prépareront la prochaine réunion publique qui se déroulera le samedi 13 janvier 2024.

Temps de partage

Un temps de partage entre élus, agents et bénévoles sera organisé au cours du mois de janvier. Une date doit être arrêtée.

Repas des aînés

Le repas des aînés s'est déroulé dans une bonne ambiance : 58 personnes sont venues profiter de ce moment convivial. La commune est satisfaite des services de l'animateur et du traiteur ayant préparé le repas, déjà sollicités l'an passé.

Fin du conseil municipal à 21h10
Calendrier 2024 des prochains conseils municipaux à définir